

## Troisième Forum Régional des Associations de Santé Publique

Mardi 27 février 2007

Monsieur le Professeur Thierry PHILIP, vice-président délégué à la santé et au sport, a rappelé les priorités du PRSP (Programme Régional de Santé Publique) de la région Rhône-Alpes pour 2006-2010.

Monsieur JERABEK, Directeur de l'ADES et membre de la CRS (Conférence Régionale de la Santé), a précisé que le PRSP permet la mise en œuvre des plans nationaux de santé publique en prenant en compte les spécificités et problématiques régionales. Le PRSP est un programme pluriannuel, arrêté par le préfet, prenant appui sur les travaux et avis de la CRS. Il est rappelé :

- la CRS est le lieu de concertation travaillant à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation du PRSP

- le GRSP (Groupement Régional de Santé Publique), qui est un GIP, est la mise en œuvre du PRSP qui décide des actions éligibles à un financement. Les financements du GRSP proviennent de ces membres.

Il rappelle également qu'il existe un CICRA : Collège Inter-associatif des Conférences Régionales de Santé.

Afin de permettre une meilleure visibilité des objectifs atteints du PRSP, une méthodologie pour l'évaluation est à construire entre GRSP et les acteurs afin de rendre compte de la réalisation, des résultats atteints et de la pertinence des actions. En 2007 devront être fixé un cahier des charges de l'évaluation et réalisées des expériences d'évaluation avec des associations volontaires. L'évaluation sera mise en place en 2008.

### **Réponses aux questions :**

#### \*Le projet doit-il porter sur tout le territoire régional ?

Le projet ne doit pas forcément englober le territoire régional s'il est d'abord dans une phase pilote locale.

#### \*Ne peut-on pas uniformiser une évaluation aux différents financeurs ?

La réalisation d'un support commun qui servirait à l'ensemble des financeurs aurait été demandée à la CRS. Cette réalisation demandera un peu de temps car il n'est pas facile de mettre en commun des logiques différentes. Mais c'est un outil commun à mettre en œuvre.

Le bénéfice de l'organisation régionale serait :

- un guichet unique
- un outil d'évaluation et de suivi unique

#### \*Comment être aidé lors de l'écriture des appels à projet ?

Il y a un manque de pédagogie pour remplir ces appels à projets. Certaines petites associations n'ont pas l'habitude d'écrire des projets. Il peut y avoir des différences de dossiers entre ceux qui savent faire et d'autres qui maîtrisent moins tous ces montages de dossiers. Comment cela est jugé ? Comment aider pour mieux finaliser nos demandes ?

Il est rappelé que diverses structures sont à disposition pour aider lors de l'écriture des appels à projets. Une méthodologie peut être apportée par l'ADES, le CRAES, le CASPRA et l'ERSP dont ce sont les missions.

\*Quand une association sollicite les mêmes financements pour une même action, ne peut-on pas mettre en place un appel à projet pluriannuel ?

Monsieur PHILIP confirme que c'est un de ses objectifs d'ici la fin de son mandat.

\*L'appel à projet présuppose des co-financements, qu'en est-il pour des projets sans co-financement ?

S'il apparaît que les petites associations sont défavorisées par ce système de co-financements, il sera réservé une partie des appels à projets sans cofinancement nécessaire.

La région a voulu se démarquer de l'Etat et ne pas participer à un appel d'offre commun pour des raisons de politiques différentes. M.Thierry Philip a appuyé sur le fait que la poursuite de ses fonctions nécessitait qu'il soit clairement informé de l'engagement des co-financeurs (l'Etat et l'URCAM).

### **Conclusion :**

La collaboration entre CRS et GRSP est plus que nécessaire pour la bonne marche du PRSP. La CRS doit jouer un rôle fondamental dans ce processus : elle a la légitimité des acteurs et a un positionnement « dedans-dehors » : ce n'est ni l'Etat ni un financeur. Elle pourrait donc être la structure extérieure permettant d'évaluer le PRSP.

La création d'une Agence Régionale de la Santé (ARS) fait débat. Cette idée serait soutenue par tous les politiques. L'ARS, qui serait une régionalisation de la politique de santé, exercerait les fonctions de l'ARH en s'élargissant à l'ensemble des responsables de la mise en œuvre des politiques de santé publique (comprenant les domaines de la prévention et du médico-social). Ainsi elle comprendrait : PRSP+GRSP mais la CRS resterait extérieure.

### **Notes supplémentaires :**

\*URIOPSS Rhône-Alpes

01/02/2007 - Appel à projets régional 2007 / Populations fragiles

La région Rhône-Alpes et la Fondation de France engagent un partenariat dans le cadre d'un appel à projet à l'échelle de la région. Cet appel vise à soutenir les initiatives qui apporteront des réponses nouvelles et adaptées à l'exclusion, incluant tous les habitants, y compris les personnes en situation de vulnérabilité. Il s'agit de promouvoir le "mieux vivre ensemble".

Référence : Appel à projets 2007 Populations fragiles et développements des territoires - date limite de retour des projets : 30 mars

\*URIOPSS Rhône-Alpes

17/01/2007 - Groupement Régional de Santé Publique de Rhône-Alpes : appel à projets Lancement de l'appel à projets du GRSP de Rhône-Alpes - pour le département 69

La loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique a profondément rénové l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de santé. Elle a entre autre défini un

cadre de déclinaison régionale des politiques de santé. L'objectif est d'assurer, sous la responsabilité de l'État, une offre de prévention au plus près des publics et des territoires. Aussi, au niveau régional, la politique de santé s'appuie sur trois dispositifs :

- Le Plan Régional de Santé Publique 2006-2010 définit les priorités régionales de santé.
- La Conférence Régionale de Santé, assemblée composée de 120 membres, rassemble les représentants des institutions sanitaires et sociales, les professionnels, les usagers et les experts. Elle a donné son avis sur le PRSP le 13 avril 2006 et contribue au suivi et à l'évaluation de l'atteinte des objectifs.
- Le Groupement Régional de Santé Publique de Rhône-Alpes, groupement d'intérêt public créé le 14 décembre 2006, est constitué de l'État, de l'Assurance Maladie et des collectivités locales qui le souhaitent. Il est présidé par le Préfet de région et assure la mise en œuvre du plan régional de santé publique, notamment le financement des actions de prévention ne relevant pas de dispositifs réglementaires existants.

Le GRSP prend le relais à partir de 2007 des financements accordés par l'État (crédits Santé Publique et Prévention DDASS – DRASS) et l'Assurance Maladie (FNPEIS, FNPEISA, RSI) dans le champ de la prévention et de l'éducation à la santé. Par ailleurs, les décisions de financement des projets relèvent désormais de la compétence du Conseil d'Administration du GRSP, présidé par le Préfet de Région.